
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement

tenue le mardi 8 mars 2016 à 19 h 30

777, boul. Marcel-Laurin

PRÉSENCES :

Monsieur Alan DeSOUSA, Maire d'arrondissement
Monsieur Maurice COHEN, Conseiller d'arrondissement
Madame Michèle D. BIRON, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Francesco MIELE, Conseiller de ville
Monsieur Aref SALEM, Conseiller de ville

CA16 08 0083

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 8 mars 2016, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele

Le conseiller d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

Le maire d'arrondissement informe l'assemblée de la présence du drapeau représentant la « Semaine de la persévérance scolaire », lequel événement a eu lieu du 15 au 19 février 2016.

CA16 08 0084

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mars 2016.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mars 2016.

ADOPTÉ

CA16 08 0085

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA16 08 0086

Première période de questions du public

Dépôt d'une pétition de la Direction et du Conseil d'établissement de l'école Trésor-du-Boisé « Pour une meilleure sécurité des élèves – marcheurs de l'école *Au Trésor-du-Boisé* » portant la date de janvier 2016.

Véronique Doucet résume les discussions sur les mesures de sécurité routière dans le secteur de l'école.

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Khemais Hammami, 2622, rue Cazeneuve :

- Remercie la direction d'arrondissement et le maire pour la rencontre avec la direction de l'école et pour la belle collaboration qui est en train de s'établir pour la sécurité des enfants;
- Précise qu'il a déposé la pétition malgré le fait qu'il n'y a pas de problème actuellement, mais qu'il existe un besoin réel pour la sécurité des enfants.

Monsieur Justin-François Pean, 2107, rue Dépatie:

- Mentionne qu'il y a un problème de stationnement sur la rue Dépatie où les habitations sont principalement des duplex et que la rue est touchée par du stationnement alternatif. Il se demande pourquoi cette interdiction de stationner des deux côtés de la rue, puisque le déneigement ne se fait que 3 ou 4 fois par mois et qu'en été le nettoyage s'effectue 1 fois par semaine, généralement le vendredi.

Réponse (Alan DeSousa) : l'arrondissement utilise le stationnement alternatif partout, pour que le secteur ne soit pas inondé par les gens venant d'ailleurs et qui utiliseraient les places de stationnement pour prendre les transports en commun, le train ou le métro. Également, un côté de rue se doit d'être toujours dégagé pour nettoyer, balayer, déneiger, etc.

- S'interroge sur les terrains de soccer disponibles dans son secteur, plus particulièrement les 3 parcs suivants : au coin Dutrisac/du Ruisseau, Poirier/O'Brien et un autre plus à l'est.
- Se questionne sur la nécessité d'un gros terrain de football américain qui se trouve sur Dutrisac/du Ruisseau, alors qu'il n'y a aucun terrain de soccer et que, selon lui, personne ne fréquente ce terrain de football américain, sauf les chiens.
- Remarque que l'autre terrain de soccer sur Poirier est plus petit que le parc à chiens.

Réponse (Alan DeSousa) : Il y a en effet une augmentation phénoménale de la pratique du soccer chez les jeunes, d'ailleurs il y a plus de 2 000 joueurs à Saint-Laurent.

Récemment une rencontre avec les responsables de l'Association de soccer de Saint-Laurent a eu lieu et celle-ci avait pour objectif de connaître leurs besoins afin d'accommoder les joueurs et pouvoir tailler les offres services de l'arrondissement en conséquence. La quantité de terrains disponibles a été augmentée, celui du Cegep Vanier, terrain synthétique, est disponible depuis plus d'un 1 an.

Des négociations sont en cours avec l'école Lauren Hill pour avoir accès à leur terrain et le nouveau Centre sportif ajoutera au moins un terrain synthétique intérieur.

Le terrain de football américain est le seul endroit où les enfants pratiquant ce sport peuvent évoluer dans tout l'arrondissement, ce terrain est utilisé par plusieurs jeunes et ce, à divers niveaux. D'ailleurs une rencontre récente avec les représentants de l'Association de football de Saint-Laurent a confirmé avoir de nombreux joueurs.

- Remarque également l'état déplorable du gazon au parc Hartenstein.

Réponse (Alan DeSousa) : Nous sommes tout à fait d'accord avec votre dernier point, l'achalandage du parc Hartenstein en est la cause. Nous irons constater l'état de ce terrain et nous verrons à ce que les réparations nécessaires soient effectuées.

CA16 08 0087

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1164500003) :

CONSIDÉRANT qu'en 1977, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution invitant les États membres à proclamer une journée pour les droits des femmes, le Canada a désigné le 8 mars **Journée internationale de la femme** ;

CONSIDÉRANT que cette journée nous donne l'occasion de célébrer les progrès accomplis dans la promotion des droits des femmes et d'évaluer les difficultés auxquelles elles sont encore confrontées ;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 8 mars 2016 **Journée internationale de la femme** et reconnais l'apport des organismes tels que le Centre des femmes de Saint-Laurent dans la promotion et la défense des intérêts des femmes.

EN FOI DE QUOI j'ai signé en ce huitième jour de mars deux mille seize.

CA16 08 0088

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1164500004) :

CONSIDÉRANT QUE le World Wildlife Fund a décrété que l'**Heure pour la Terre** se tiendra le 19 mars 2016, entre 20 h 30 et 21 h 30 ;

CONSIDÉRANT QUE ce mouvement environnemental d'envergure mondiale est l'un des plus importants en son genre ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement l'Heure pour la Terre a pour objectif, entre autres, de permettre à la population mondiale de se mobiliser pour la lutte aux changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement contribue à sensibiliser les citoyens à l'importance de poser quotidiennement de petits gestes afin de réduire son empreinte écologique ;

EN CONSÉQUENCE, je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 19 mars 2016, de 20 h 30 à 21 h 30, l'**Heure pour la Terre** et encourage tous les citoyens à éteindre leurs lumières pendant ces 60 minutes.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce huitième jour de mars deux mille seize.

CA16 08 0089

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1164500002) :

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée générale des Nations Unies a choisi le 21 mars comme étant la **Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale**;

CONSIDÉRANT QUE la semaine du 21 au 31 mars 2016 a été décrétée **Semaine d'actions contre le racisme** et que cette semaine sera dédiée à la promotion du respect et de l'égalité et à la défense des victimes de discrimination raciale;

CONSIDÉRANT QUE nous croyons fermement que chaque résident et résidente a le droit de réaliser son plein potentiel, peu importe sa race, sa couleur, son lieu d'origine ou son origine ethnique et de vivre en tout temps dans des conditions de dignité, de respect et de paix;

CONSIDÉRANT QUE l'élimination du racisme et de la discrimination raciale peut être obtenue par la compréhension et le respect de la dignité de tous et toutes et constitue la responsabilité sociale et morale de chaque personne;

EN CONSÉQUENCE, je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 21 au 31 mars 2016 **Semaine d'actions contre le racisme** et la journée du 21 mars comme étant la **Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale à Saint-Laurent**.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce huitième jour de mars deux mille seize.

CA16 08 0090

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166909001 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le remplacement du système sonore des salles 136, 137 et 138 du Centre des loisirs.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe pour le compte de la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe pour le compte de la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le remplacement du système sonore des salles 136, 137 et 138 du Centre des loisirs.

ADOPTÉ.

CA16 08 0091

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164549005 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'arrosage d'environ 2000 arbres à divers endroits pour l'année 2016.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'arrosage d'environ 2000 arbres à divers endroits pour l'année 2016.

ADOPTÉ.

CA16 08 0092

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378042 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement de la partie amont du ruisseau Bertrand.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement de la partie amont du ruisseau Bertrand.

ADOPTÉ.

CA16 08 0093

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166685002 relatif aux travaux d'injection des frênes privés pour l'année 2016 – Demande de soumissions 16-507.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Service des Espaces Verts	4,50 \$ / cm
Arbo-Design inc.	4,89 \$ / cm
Arbo Direct Itée	6,25 \$ / cm

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De mandater **Service des Espaces Verts** pour effectuer les travaux d'injection des frênes privés pour l'année 2016, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 16 février 2016, laquelle percevra directement les frais de traitement des frênes auprès des

citoyens, sous la supervision de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

CA16 08 0094

Soumis sommaire décisionnel numéro 1165369002 relatif à l'octroi d'un contrat pour le remplacement du réservoir d'eau chaude situé dans la salle mécanique des Ateliers municipaux – Demande de soumissions 16-502.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Pompes François Néron inc.	32 572,70 \$
L.C. Combustion inc.	38 329,22 \$
G. Courchesne Plomberie et Chauffage	39 834,50 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer, à la firme **Pompes François Néron inc.**, le contrat pour le remplacement du réservoir d'eau chaude situé dans la salle mécanique des Ateliers municipaux, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 14 janvier 2016, totalisant la somme de 32 572,70 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics ;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0095

Soumis sommaire décisionnel numéro 1165369001 relatif à l'octroi d'un contrat pour le nettoyage, le décapage et la peinture des bassins des piscines, des pataugeoires et des jeux d'eau pour l'année 2016 – Demande de soumissions 16-14996.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Éclair Plus Peinture	87 610,95 \$
Service de Peinture Eric inc.	91 827,08 \$
Piscines et Spas Poseidon inc.	108 592,74 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer, à la firme **Éclair Plus Peinture**, le contrat pour le nettoyage, le décapage et la peinture des bassins des piscines, des pataugeoires et des jeux d'eau pour l'année 2016, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 24 janvier 2016, totalisant la somme de 87 610,95 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics ;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0096

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164378003 relatif à une dépense en faveur de Consultants GHD ltée pour les services professionnels de contrôle qualitatif des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surfaces de rues dans le cadre des phases 3A-3-1B, 3A-3-2E, 3A-3-3 et 3A-3-4 du développement résidentiel Bois-Franc.

ATTENDU la résolution numéro CG15 0779 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 17 décembre 2015, concluant six ententes-cadres de services professionnels pour

réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection effectués par les services corporatifs et les arrondissements;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 150 000 \$ en faveur de Consultants GHD Itée pour les services professionnels de contrôle qualitatif des travaux de construction d'infrastructures souterraines et de surfaces de rues dans le cadre des phases 3A-3-1B, 3A-3-2E, 3A-3-3 et 3A-3-4 du développement résidentiel Bois-Franc (entente-cadre numéro 1096349);
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0097

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164378006 relatif à une dépense en faveur du Canadien National pour le projet de réaménagement de la partie amont du Ruisseau-Bertrand.

ATTENDU la résolution numéro CM13 0223 adoptée par le Conseil municipal le 19 mars 2013, acceptant, entre autres, en vertu du 2^e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser la totalité des travaux relatifs aux projets Ruisseau Bertrand et Éco-campus Hubert-Reeves du Technoparc Montréal;

ATTENDU que les travaux de réaménagement exigent l'autorisation du CN ainsi que certaines interventions de sa part;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 212 000 \$ en faveur du Canadien National pour le projet de réaménagement de la partie amont du Ruisseau-Bertrand;
- 2.- D'autoriser la signature de la lettre d'autorisation budgétaire;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0098

Soumis sommaire décisionnel numéro 1154378046 relatif à une dépense, pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts, de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2016.

ATTENDU la résolution du Conseil d'agglomération CG15 0548, adoptée le 24 septembre 2015, concluant deux ententes-cadres, pour la fourniture sur demande de services professionnels en conception pour les programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, de feux de circulation et de réaménagement géométrique - Entente 15-14461;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 374 350,55 \$ en faveur de Axor experts-conseils inc., pour des services professionnels de conception pour la préparation des plans et devis des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts, de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues pour l'année 2016 - Entente-cadre 15-14461;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0099

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163679001 relatif à une dépense en faveur de Bau-Val CMM., pour la valorisation des matériaux bitumineux et de béton.

ATTENDU les besoins de l'arrondissement pour le recyclage de matériaux bitumineux et de béton en lien avec les différents travaux exécutés par les services des travaux publics;

ATTENDU l'entente cadre numéro 910214 en faveur de Bau-Val CMM;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 49 669,20 \$ en faveur de Bau-Val CMM pour la valorisation des matériaux bitumineux et de béton;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0100

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164378001 relatif à une dépense en faveur d'Hydro-Québec pour le prolongement du boulevard Alfred-Nobel (projet Éco-campus Hubert Reeves).

ATTENDU la résolution numéro CM13 0223 adoptée par le Conseil municipal le 19 mars 2013 et acceptant, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux relatifs au projet ruisseau Bertrand et, en vertu du 2^e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, acceptant l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser la totalité des travaux relatifs aux projets ruisseau Bertrand et Éco-campus Hubert-Reeves du Technoparc Montréal;

ATTENDU que les travaux de prolongement du boulevard Alfred-Nobel nécessitent le déplacement d'une ligne aérienne;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 50 000 \$ en faveur d'Hydro-Québec pour le prolongement du boulevard Alfred-Nobel (projet Éco-campus Hubert Reeves);
- 2.- D'autoriser la signature du formulaire d'acceptation et du sommaire des coûts préliminaires;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0101

Soumis sommaire décisionnel numéro 1162549001 relatif à l'octroi d'un contrat à GCI inc. pour la mise à jour de licences de Gestion Virtuelle solution Archives intégrées vers « Ultima », pour l'ajout de licences utilisateurs et le soutien technique et d'utilisation pour la première année dans le cadre du projet de Gestion Intégrée des Documents (GID).

ATTENDU que l'arrondissement a acquis et utilise présentement 6 licences de Gestion Virtuelle solution Archives intégrées (GV9) et 49 autres licences acquises en 2000 et 2009 pour la gestion des documents papiers ;

ATTENDU que « Ultima » est une mise à jour de GV9 qui permet la gestion de fichiers électroniques, en plus des documents papiers;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder un contrat au montant maximal de 40 126,28 \$ à GCI inc. pour la mise à jour de 55 licences de Gestion Virtuelle solution Archives intégrées vers « Ultima », l'ajout de 245 licences utilisateurs, le soutien technique et d'utilisation pour la première année;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0102

Soumis sommaire décisionnel numéro 1165369003 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour le remplacement des surfaces du plancher des grandes salles 136, 137 et 138 du Centre des loisirs.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe pour le compte de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder à un appel d'offres public ;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour le remplacement des surfaces du plancher des grandes salles 136, 137 et 138 du Centre des loisirs.

ADOPTÉ.

CA16 08 0103

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164924001 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des Services administratifs et du greffe pour le compte de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction de l'arrondissement, à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction de l'arrondissement, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou d'évictions.

ADOPTÉ.

CA16 08 0104

Soumis sommaire décisionnel numéro 1167146003 relatif à une entente avec Enviro-accès inc., pour du soutien professionnel dans le cadre du programme des « Partenaires dans la Protection du Climat » de la Fédération canadienne des municipalités, pour les années 2016 à 2018.

ATTENDU qu'afin d'établir un processus de gestion de ses émissions de gaz à effet de serre qui lui est propre, l'arrondissement est devenu un « Partenaire dans la Protection du Climat » (PPC) auprès de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

ATTENDU que le programme des PPC de la Fédération canadienne des municipalités donne aux municipalités les moyens de lutter contre le changement climatique par un processus divisé en cinq étapes;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la signature d'une entente de gré à gré avec Enviro-accès inc., de 2016 à 2018, pour le soutien professionnel dans le cadre du programme des « Partenaires dans la Protection du Climat » de la Fédération canadienne des municipalités, pour les années 2016 à 2018, pour un montant forfaitaire maximum de 36 349,35 \$ taxes incluses;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0105

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164378011 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de réparation des branchements d'égout sur diverses rues selon le nouveau règlement 15-085 intitulé « Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout ».

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et greffe, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de réparation des branchements d'égout sur diverses rues selon le nouveau règlement 15-085 intitulé « Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout ».

ADOPTÉ.

CA16 08 0106

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164378002 relatif à une dépense en faveur de Les Consultants S.M. inc. pour les services professionnels de surveillance des travaux de construction des infrastructures souterraines et de surface de rues dans le cadre des phases 3A-3-1B, 3A-3-2E et 3A-3-3 du développement résidentiel Bois-Franc.

ATTENDU la résolution numéro CG15 031 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 18 juin 2015 et concluant deux ententes-cadres, pour une période de 24 mois, avec Les consultants S.M. inc. et Les Services exp inc. pour des services professionnels de surveillance des travaux, de gestion des impacts, de maintien de la circulation et de communications de chantier;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense de 190 000 \$ en faveur de Les Consultants S.M. inc. pour les services professionnels de surveillance des travaux de construction des infrastructures souterraines et de surface de rues dans le cadre des phases 3A-3-1B, 3A-3-2E et 3A-3-3 du développement résidentiel Bois-Franc - Entente-cadre 1054934 ;

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0107

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164378005 visant à offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, à la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues artérielles pour l'année 2016.

ATTENDU la résolution numéro CG14 0607 (1144520001) adoptée le 18 décembre 2014 par le conseil d'agglomération afin d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant le réseau de voirie artériel des voies de circulation »;

ATTENDU que cette modification révisé la carte de voirie des réseaux artériel et local et qu'en conséquence, certaines rues locales de l'Arrondissement sont devenues, depuis le 1er janvier 2015, artérielles;

ATTENDU la résolution numéro CE15 1633 (1151353004) adoptée le 2 septembre 2015 par le comité exécutif afin d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation des pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) », dans le but de refléter les modifications apportées par le budget 2015 ainsi que la poursuite de la réorganisation administrative;

ATTENDU l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'offrir, en vertu de l'article 85.2 de la Charte de la Ville de Montréal, à la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs à réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues artérielles pour l'année 2016.

ADOPTÉ.

CA16 08 0108

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1156747007 relatif à la modification de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de l'arrondissement afin d'en préciser les mesures transitoires.

ATTENDU la résolution numéro CA15 080779 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance ordinaire du 1^{er} décembre 2015 et adoptant la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU qu'il y a lieu d'apporter des modifications mineures au texte, de préciser certains termes et de corriger la numérotation de certains articles;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de l'arrondissement de Saint-Laurent, telle que modifiée dans sa version portant la date du 10 février 2016.

ADOPTÉ.

CA16 08 0109

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166685001 relatif à une offre du conseil de Ville d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2016, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal et dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal.

ATTENDU la résolution numéro CM16 0112 (1154631013) adoptée le 25 janvier 2016 par le conseil municipal visant à offrir aux conseils d'arrondissement d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2016;

ATTENDU la résolution numéro CE15 0374 (1154631002) adoptée le 11 mars 2015 par le comité exécutif visant à autoriser une dépense de 293 617,41 \$, afin de prolonger l'entente-cadre avec la compagnie Coupes Forexpert inc. pour la fourniture de service de déchetage sur place et de collecte de branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, pour la période allant du 15 mars au 30 novembre 2015, conformément à l'appel d'offres public 13-13252;

ATTENDU que l'offre de service du conseil de Ville aux arrondissements participants, soit d'assumer la responsabilité de la collecte et du déchetage des branches provenant du domaine privé, pour l'année 2016, permettra une uniformisation des activités sur le territoire de la Ville et des économies d'échelle sur cette activité;

ATTENDU l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accepter la proposition du conseil de Ville d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2016, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal et dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ.

CA16 08 0110

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166275001 relatif à la programmation printemps-été 2016 des activités de sports et de loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU que l'agenda relatif à la programmation printemps-été 2016 sera distribué en mars 2016, et que le site Internet de l'arrondissement « Loisirs en ligne » ainsi que d'autres médias comme le Cyberbulletin, informeront également la population de la programmation de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- 1.- D'approuver la programmation printemps-été 2016 des activités de sports et de loisirs de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;
- 2.- D'autoriser les chefs des divisions des Sports et Installations ainsi que des Loisirs, Développement social et Administration, à signer les contrats afférents.

ADOPTÉ.

CA16 08 0111

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166275002 relatif à la tenue de la 3^e édition de l'événement Célébration hockey féminin Caroline Ouellette à l'aréna Raymond-Bourque sur les deux glaces les 16, 17, 18 décembre 2016.

ATTENDU que les organisateurs de la 3^e édition de l'événement Célébration hockey féminin Caroline Ouellette souhaitent tenir l'activité à l'aréna Raymond-Bourque;

ATTENDU que les associations sportives de Saint-Laurent ont décidé de libérer les heures demandées pour la tenue de cet événement;

ATTENDU que les deux éditions précédentes ont eu lieu à l'aréna Étienne-Desmarteau et que celui-ci est présentement en réfection;

ATTENDU que le tarif souhaité est le même que celui offert par l'aréna Étienne-Desmarteau lors des éditions précédentes;

ATTENDU que l'événement est un festival de hockey pour les filles de 6 à 15 ans, au profit des programmes de hockey féminin au Québec;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. D'autoriser la tenue de la 3^e édition de l'événement Célébration hockey féminin Caroline Ouellette à l'aréna Raymond-Bourque sur les deux glaces les 16, 17, 18 décembre 2016;
2. D'autoriser une modification de la tarification de 130 \$ et de 100 \$/heure prévue au règlement RCA16-08-01 sur les tarifs, pour proposer le même tarif que celui offert par l'aréna Étienne-Desmarteau, soit un tarif de 85 \$ /heure.

ADOPTÉ.

CA16 08 0112

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299006 relatif à une demande de contribution financière au Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes (CEJFI) pour l'année 2016.

ATTENDU que cette contribution financière annuelle soutient le fonctionnement de base de cet organisme, lequel vise à faciliter l'intégration des jeunes femmes immigrantes âgées entre 12 et 35 ans et favorise leur intégration sociale;

ATTENDU qu'à tous les 2 ans, le CEJFI organise un événement d'envergure, la « Journée des jeunes femmes immigrantes », pour lequel l'arrondissement apporte son soutien financier;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 5 000 \$ au Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes (CEJFI) pour l'année 2016;
- 2.- D'accorder une contribution additionnelle non récurrente de 1 000 \$ en soutien à la 9^e édition de la « Journée des jeunes femmes immigrantes »;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0113

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166909002 relatif à un don et à un soutien technique et matériel à VertCité pour l'organisation de la 12^e édition de l'Érablière urbaine.

ATTENDU que le mois de mars 2016 marquera la tenue de la 12^e édition de l'Érablière urbaine sur le territoire laurentien ;

ATTENDU que l'événement se déroulera dans la semaine du 15 au 24 mars 2016 ;

ATTENDU que l'arrondissement est sollicité sur les plans logistique, matériel et financier pour soutenir l'événement;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un don de 3 000 \$ à VertCité pour la 12^e édition de l'Érablière urbaine;
- 2.- D'autoriser un soutien technique et matériel pour l'organisation de l'événement;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0114

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299008 relatif à un don supplémentaire non récurrent de 1 000 \$ à L'Oasis de Saint-Laurent en soutien à sa mission pour l'année 2016.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

ATTENDU l'augmentation du coût des denrées et du nombre de bénéficiaires de la banque alimentaire, combinée à une baisse des dons reçus rendent l'équilibre budgétaire de l'association très fragile;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser un don supplémentaire non récurrent de 1 000 \$ à L'Oasis de Saint-Laurent en soutien à sa mission pour l'année 2016;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0115

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166126001 relatif à une subvention de 4 400 \$ à l'Association sportive de Saint-Laurent pour quatre tournois annuels tenus en 2016.

ATTENDU que les employés cols bleus de l'arrondissement participent aux *Tournoi intermunicipal de hockey de l'ATPA*, au *Festival de hockey de Montréal*, au *Tournoi de balle donnée des cols bleus du Québec* et à un tournoi de soccer des employés de la Ville de Montréal;

ATTENDU que ces tournois sont organisés par différentes associations et que les cols bleus de diverses villes et arrondissements du Québec sont appelés à y participer;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

- 1.- D'accorder une subvention de 4 400 \$ à l'Association sportive de Saint-Laurent (employés représentant l'arrondissement) pour quatre tournois en 2016, soit deux de hockey (le

tournoi intermunicipal de hockey de l'ATPA, le Festival de hockey de Montréal), un tournoi de balle donnée des cols bleus du Québec et un, de soccer des employés de la Ville de Montréal;

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0116

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299005 relatif à une subvention à Ressources Jeunesse Saint-Laurent pour l'année 2016.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'accorder une subvention de 7 000 \$ à Ressources Jeunesse Saint-Laurent pour l'année 2016;

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0117

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160299007 relatif à une subvention au Centre des femmes de Saint-Laurent pour l'année 2016.

ATTENDU qu'à l'instar de l'année 2016, le Service de la diversité sociale et des sports de Montréal met à la disposition de certains arrondissements des sommes pour soutenir une démarche visant la prévention de la criminalité sur le territoire de la Ville de Montréal;

ATTENDU que par l'entremise du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements, Saint-Laurent peut compter sur une somme de 12 500 \$, à être versée à un organisme identifié, pour la réalisation d'actions concrètes en matière de mobilisation citoyenne dans un contexte de sécurité urbaine;

ATTENDU que Le Centre des femmes de Saint-Laurent inc. est mandataire du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem) depuis 2004;

ATTENDU que le Service de la diversité sociale et des sports travaille actuellement à une proposition de restructuration du programme pour l'année 2017 et que dans l'attente des nouvelles modalités du programme, il est recommandé de signer une convention couvrant uniquement l'année 2016;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'approuver le versement d'une subvention au montant de 12 500 \$ au Centre des femmes de Saint-Laurent dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements pour l'année 2016;

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0118

Soumis sommaire décisionnel numéro 1162601001 relatif à l'octroi de subventions à différents comités pour l'année 2016.

ATTENDU qu'il y a lieu de soutenir le développement des comités sportifs du territoire en contribuant au paiement des frais d'arbitrage, à l'achat de chandails et d'équipement et à la location des systèmes techniques et de conception des décors;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder des subventions totalisant 129 400 \$ aux comités sportifs suivants pour l'année 2016 :

ORGANISME	MONTANT
Comité de Ringuette de Saint-Laurent inc.	3 800 \$
Association de football amateur de Saint-Laurent inc.	9 800 \$
Club de baseball Saint-Laurent inc.	8 500 \$
Comité de hockey sur glace de Ville Saint-Laurent	47 600 \$
Club de soccer de Saint-Laurent	27 500 \$
Comité de basketball de Saint-Laurent inc.	6 000 \$
Club de patinage artistique de Saint-Laurent	6 000 \$
Club de natation de Saint-Laurent	20 200 \$

- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0119

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1163984003).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 27 janvier et le 23 février 2016, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement et les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA16 08 0120

Soumis sommaire décisionnel numéro 1160664002 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

- a) 31^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal
le 24 mars 2016 au Palais des congrès de Montréal
1 table de 10 personnes : 1 150,00 \$
- b) 10^e Gala de reconnaissance en environnement et
développement durable de Montréal
le 26 avril 2016 au Marché Bonsecours
2 tables de 8 personnes à 680,00 \$: 1 360,00 \$
- c) 5^e édition du cocktail-bénéfice Dessine-moi un avenir
du Centre de pédiatrie sociale de Saint-Laurent
le 17 mai 2016 au Centre des loisirs de Saint-Laurent
1 billet : 200 \$
- d) 15^e édition du Vins et Fromages
Fondation École Peter Hall
le 18 mai 2016 au Crystal

1 billet :

175 \$

- 2.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA16 08 0121

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163058003 relatif à l'utilisation des surplus affectés - divers pour un montant de 540 000 \$ visant à financer les mesures découlant du Plan de transport inscrites au Programme triennal d'immobilisations pour l'année 2016.

ATTENDU la résolution numéro CA14 080526 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance spéciale du 2 septembre 2014 et approuvant la liste des projets constituant le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement, de même que les montants d'investissements et les sources de financement prévus à ces projets pour 2015, 2016 et 2017;

ATTENDU les mesures projetées au Plan de transport en 2015 visant des travaux de réaménagement géométrique, soit des travaux de remplacement, d'installation et de mise aux normes de feux de circulation, de remplacement et/ou d'installation de signalisation routière, de marquage et autres travaux affectant le réseau routier en lien avec la sécurité d'aménagement et le transport en général;

ATTENDU les budgets votés pour réaliser les mesures découlant du Plan de transport local afin de réaliser les mesures planifiées au PTI 2016 de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser l'utilisation des surplus affectés – divers pour un montant de 540 000 \$ pour financer les mesures découlant du Plan de transport, inscrites au Programme triennal d'immobilisations pour l'année 2016;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- 1.- D'autoriser l'utilisation des surplus affectés – divers pour un montant de 540 000 \$ pour financer les mesures découlant du Plan de transport, inscrites au Programme triennal d'immobilisations pour l'année 2016;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

CA16 08 0122

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547020 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés du 2187 au 2221, rue des Montérégiennes dans la zone H08-033 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'habitations unifamiliales contiguës dont la distance des terrasses et de la construction souterraine par rapport aux limites de propriété ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 2 décembre 2015, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM – 2 décembre 2015);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 février 2016 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour les propriétés du 2187 au 2221, rue des Montérégiennes dans la zone H08-033 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction d'habitations unifamiliales contiguës dont la distance des terrasses et de la construction souterraine par rapport aux limites de propriété ne respectent

pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA16 08 0123

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547010 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 125, rue Hébert dans la zone H17-017 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'agrandissement d'une habitation unifamiliale jumelée ne respectant pas la distance minimale par rapport à la ligne mitoyenne.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA16 08 0124

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547013 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées au 470 et 500, rue Deslauriers dans la zone I18-028 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'aménagement de deux corridors entre deux bâtiments industriels distincts, ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 10 février 2016, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20160201);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 17 février 2016 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour les propriétés situées au 470 et 500, rue Deslauriers dans la zone I18-028 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'aménagement de deux corridors entre deux bâtiments industriels distincts, ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA16 08 0125

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166322002 relatif à un Projet Particulier de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble (PPCMOI) visant à autoriser la démolition d'un bâtiment commercial existant aux 5905-5915, route Transcanadienne et la construction d'un bâtiment commercial au 5905, route Transcanadienne, lot 1 238 091 au cadastre du Québec, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter, tel que soumis, le projet de résolution approuvant le Projet Particulier de Construction, de Modification ou d'Occupation d'un Immeuble (PPCMOI) visant à autoriser la démolition d'un bâtiment commercial existant aux 5905-5915, route Transcanadienne et la construction d'un bâtiment commercial au 5905, route Transcanadienne, lot 1 238 091 au cadastre du Québec, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la partie ombragée définie sur le plan de l'annexe A et située sur le lot 1 238 091.
2. L'identification du bâtiment est indiquée au plan de l'annexe B.

SECTION II

AUTORISATIONS

3. Malgré le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ses amendements, (ci-après appelé le « Règlement ») applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'un bâtiment commercial est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À cette fin, il est permis de déroger aux normes d'usages prescrites à la grille des usages et normes de la zone S15-112; et aux articles 3.5, 3.10.5, 3.10.5.1, 3.27, 4.2.1, 4.2.1.1, 4.2.2, 4.2.3.2, 4.2.4, 4.2.15 et 6.2.2.2 du Règlement. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III

CONDITIONS GÉNÉRALES

4. Malgré la classe des usages permis à la grille S15-112, l'usage principal suivant est également autorisé au bâtiment :
 - 1° C2: 2121-06: vente ou vente et location d'automobiles et de camionnettes neuves ou neuves et usagées.
5. Malgré l'article 3.5, la largeur de l'entrée commune existante est de 19,2 mètres, tel qu'illustré au plan de l'annexe C;
6. En plus des dispositions de l'article 3.10.5, les quatre épinettes situées sur le terrain doivent être relocalisées dans la partie arrière du terrain de façon à faire partie intégrante de l'écran paysager prévu entre le bâtiment et les habitations adjacentes, tel qu'illustré au plan d'aménagement paysager de l'annexe D.
7. Malgré l'article 3.10.5.1, la bande d'espace vert est d'une largeur de 1,5 mètre dans la cour latérale et de 2 mètres dans la cour arrière, tel qu'illustré au plan d'aménagement paysager de l'annexe D.
8. En plus des restrictions de l'article 3.19, tout équipement mécanique installé sur le toit du bâtiment doit être situé dans la partie avant et la plus élevée du bâtiment.
9. Malgré l'article 3.27 et sous réserve de l'article 11 de la présente résolution, la superficie brute de plancher occupée par l'usage additionnel « 2221 - réparation et entretien de machineries et de véhicules légers » au sous-sol excède celle occupée par ce même usage au premier étage du bâtiment.
10. Malgré l'article 4.2.1, l'usage « 2221 - réparation et entretien de machineries et de véhicules légers » est autorisé comme usage additionnel à l'usage principal « 2121-06 : vente ou vente et location d'automobiles et de camionnettes neuves ou neuves et usagées ».
11. Malgré l'article 4.2.1.1 et sous réserve de l'article 9 de la présente résolution, l'usage additionnel « 2221 - réparation et entretien de machineries et de véhicules légers » peut occuper une superficie ne dépassant pas 30% de la superficie brute de plancher occupée par l'usage principal.
12. Malgré l'article 4.2.2, l'espace de stationnement peut empiéter dans la marge avant tel qu'indiqué à l'annexe C.
13. Malgré l'article 4.2.2, l'espace de stationnement pour vélos peut empiéter dans la marge avant tel qu'indiqué à l'annexe C.
14. Malgré l'article 4.2.3.2, l'étalage extérieur de véhicules neufs et usagés est autorisé pour l'usage principal « 2121-06 : vente ou vente et location d'automobiles et de camionnettes neuves ou neuves et usagées » et peut empiéter dans la marge avant tel qu'indiqué à l'annexe C.

15. Malgré l'article 4.2.4, le nombre de cases de stationnement autorisé ne peut pas être inférieur à 110 cases et ne doit pas dépasser 120 cases de stationnement, dont au moins 50 cases sont localisées à l'intérieur du bâtiment.
16. Malgré l'article 4.2.15 introduit dans le règlement RCA08-08-0001-88, l'aluminium perforé de type « Honeycomb » peut être utilisé jusqu'à un pourcentage de 55% de la façade du bâtiment au lieu de 40% et le mur rideau peut être utilisé sur la façade du bâtiment à un pourcentage de 55% au lieu de 40%.
17. Malgré l'article 6.2.2.2 et sous réserve de l'article 6.2.2.3, trois enseignes rattachées au bâtiment sont autorisées.

De plus, l'enseigne sur poteau située dans la marge avant sera retirée.

SECTION IV

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

18. Malgré toutes dispositions contraires, l'entreposage intérieur de véhicules neufs et usagés est autorisé aux deuxième, troisième et quatrième étages du bâtiment. Aucun entreposage de véhicules n'est autorisé sur le toit du bâtiment.
19. Un toit végétalisé devra être aménagé dans la partie arrière du toit de deux étages.
20. Toutes cheminées et puits d'aération devront être situés dans la partie avant du bâtiment de façon à ne pas diriger les émanations vers les habitations adjacentes.
21. Les dispositifs d'éclairage extérieur devront inclure des sources lumineuses de types « LED ». Les faisceaux lumineux ne doivent pas excéder les limites du terrain.
22. Aucun espace de remisage des déchets, recyclage, compostage ou résidus ne doit être situé à l'extérieur.

Les annexes s'y rattachant sont jointes au sommaire décisionnel comme étant les annexes :

ANNEXE A

Territoire d'application

ANNEXE B

Implantation

ANNEXE C

Aménagement du site et stationnement

ANNEXE D

Aménagement paysager

ADOPTÉ.

CA16 08 0126

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547014 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment commercial au 5905, route Transcanadienne dans la zone S15-112 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. a) de la séance tenue le 10 février 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160201);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment commercial au 5905, route Transcanadienne dans la zone S15-112 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur le plan d'élévation daté du 19 février 2016 et sur le plan d'aménagement paysagé daté du 26 février 2016.

Les murs extérieurs seront recouverts de revêtement métallique « Honeycomb » perforé couleur argent et de panneau d'aluminium composite couleur argent, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA16 08 0127

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547015 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures au bâtiment commercial situé au 400, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C15-106 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. d) de la séance tenue le 10 février 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160103);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures au bâtiment commercial situé au 400, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C15-106 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs extérieurs seront recouverts de pierre de béton de couleur « Nuancée beige Amboise » de la compagnie Permacon et de déclin de fibrociment de couleur « Rouge Automne » de la compagnie Plycem USA, ou leurs équivalents

ADOPTÉ.

CA16 08 0128

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547016 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 6000, rue Kieran dans la zone C15-106 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. e) de la séance tenue le 10 février 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160204);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 6000, rue Kieran dans la zone C15-106 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs seront recouverts, en façade, de revêtement métallique « Bone White » de la compagnie Vicwest, du panneau de béton préfabriqué gris, tel que l'existant.

Le mur de côté et le mur arrière seront recouverts de revêtement métallique « Bone White » de la compagnie Vicwest et du bloc de béton blanc de la compagnie Permacon, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA16 08 0129

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547017 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification extérieure sur la façade de l'habitation bifamiliale jumelée située au 1105, rue Barré dans la zone H13-039 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. g) de la séance tenue le 10 février 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160206);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification extérieure sur la façade de l'habitation bifamiliale jumelée située au 1105, rue Barré dans la zone H13-039 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA16 08 0130

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547018 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur et le remplacement d'une fenêtre existante par une nouvelle fenêtre en baie pour la propriété située au 1935, rue du Collège dans la zone H15-056 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. i) de la séance tenue le 10 février 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160208);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur et le remplacement d'une fenêtre existante par une nouvelle fenêtre en baie pour la propriété située au 1935, rue du Collège dans la zone H15-056 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA16 08 0131

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547019 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour l'établissement situé au 826, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 7. a) de la séance tenue le 10 février 2016, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20160209);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour l'établissement situé au 826, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de ne pas installer les enseignes en vitrine.

ADOPTÉ.

CA16 08 0132

Soumis sommaire décisionnel numéro 1164547021 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction d'habitations unifamiliales contiguës du 2187 au 2221, rue des Montérégiennes dans la zone H08-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. a) de la séance tenue le 2 décembre 2015, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20151201);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lotissement et la construction d'habitations unifamiliales contiguës du 2187 au 2221, rue des Montérégiennes dans la zone H08-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que soumis sur les plans modifiés en date du 15 janvier 2016, en bonifiant l'élévation latérale donnant sur la rue Kenneth-Patrick.

Les murs extérieurs sont recouverts de brique foncée « Cloud Ceramics - Ebony Ironspot - Fini velour », de brique pâle « Cloud Ceramics - Kansas Gold Ironspot - Fini velour », de la compagnie Belden et de revêtement d'aluminium de couleur « Rigel-2 - gris foncé » de la compagnie PanFab.

ADOPTÉ.

CA16 08 0133

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-87 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1156322018).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-87 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA16 08 0134

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-87 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, de façon à ajouter une disposition relative à l'extension ou l'agrandissement d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis dans la zone C12-049.

CA16 08 0135

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-88 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1166322001).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-88 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA16 08 0136

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-88 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, de façon à :

- Éliminer la notion d'indice de réflectance solaire (IRS) pour le gravier blanc;
- Prohiber le fil d'acier comme matériau de clôture;
- Corriger le numéro d'article relatif aux matériaux de revêtement extérieur pour un bâtiment d'usage «Commerce» et «Service».

- Encadrer les matériaux de revêtement extérieur pour les bâtiments situés dans les commerces et services;
- Prévoir les matériaux de revêtement extérieur des bâtiments de Parc;
- Autoriser le stationnement des véhicules récréatifs;
- Modifier les dispositions relatives aux habitations multifamiliales (h4) avec logements adossés;
- Corriger les hauteurs dans la grille de la zone H15-127.

CA16 08 0137

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-89 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1166322003).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-89 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique le 29 mars 2016, à 19 h, à la Salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

CA16 08 0138

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0003-14 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats.

CA16 08 0139

Soumis sommaire décisionnel numéro 1166673002 relatif à une ordonnance fixant, pour l'année 2016, les dates de tenue des ventes débarras sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU la résolution numéro CA12 080386 adoptée par le conseil d'arrondissement lors de la séance générale du 1^{er} mai 2012 adoptant le règlement numéro RCA05-08-0014-1 sur les ventes débarras et prévoyant l'établissement d'un calendrier annuel des dates de tenue des ventes débarras par ordonnance du conseil;

ATTENDU que les dispositions prévues au 2^{ème} paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'édicter l'ordonnance numéro OCA05-08-0014-5 fixant les dates de tenue des ventes débarras sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2016.

ADOPTÉ.

CA16 08 0140

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163950001 relatif aux création, prolongation, transformation de postes temporaires/banques d'heures et correction de statut dans différentes

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'abolition et à la création de postes et de banques d'heures dans des emplois cols blancs et cols bleus dans différentes unités de l'arrondissement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- de transformer le poste temporaire de préposé au budget, à la Direction des services administratifs et du greffe - Division des ressources financières et matérielles, en un poste temporaire d'agent de bureau de 1650 heures jusqu'au 31 décembre 2016.
- 2.- de prolonger le poste d'agent de bureau 64324, à la Direction d'arrondissement - Division des communications et des relations avec les citoyens, jusqu'au 31 décembre 2016;
- 3.- de créer une banque de 1550 heures dans l'emploi d'agent de liaison à la Direction culture, sports, loisirs et développement social - Division culture et bibliothèque, jusqu'au 31 décembre 2016;
4. de modifier le poste d'agent de liaison temporaire 64333 en banque d'heures à la Direction culture, sports, loisirs et développement social - Division loisirs, développement social et administration;
- 5.- de diminuer de 4320 heures la banque d'heures prévues au poste 64944 (emploi 601440) et de créer une banque de 4320 heures dans l'emploi 600260, à la Direction des travaux publics - Division voirie et signalisation - Section aqueducs et égouts;
- 6.- de remplacer un poste de conseiller ressources humaines à la Direction des services administratifs et du greffe - Division des ressources humaines, temporairement par un agent conseil RH (emploi 211310) du 7 mars 2016 jusqu'au retour de congé de la détentrice.

ADOPTÉ.

CA16 08 0141

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163950002 relatif à une nomination permanente à un poste d'aide-bibliothécaire à la Division culture et bibliothèque, de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'aide-bibliothécaire à la Division culture et bibliothèque, de la Direction culture, sports, loisirs et développement social;

ATTENDU qu'un affichage a eu lieu du 11 au 18 décembre 2015 (SLA-15-VACA-763810-4) sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

ATTENDU l'existence d'une liste de candidats qualifiés pour cet emploi.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer madame Céline Handfield de façon permanente au poste (55725) d'aide bibliothécaire à la Division culture et bibliothèque, de la Direction culture, sports, loisirs et développement social. Sa nomination sera effective en date du 12 mars 2016, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA16 08 0142

Soumis sommaire décisionnel numéro 1163950003 relatif à la signature d'une entente hors cour en conciliation au Tribunal du travail.

ATTENDU la plainte pour destitution logée par l'employée portant le matricule 100001826;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'entériner l'entente hors cour, selon les termes énoncés au sommaire décisionnel;
- 2.- De mandater la directrice de l'arrondissement à signer ladite entente.

ADOPTÉ.

CA16 08 0143

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 16

Le conseiller Aref Salem souligne les événements suivants :

- la Journée Internationale des Femmes et plus particulièrement, cite la directrice d'arrondissement, madame Véronique Doucet, comme modèle pour tous à l'arrondissement;
- Une Heure pour la Terre, ce 19 mars de 20 h 30 à 21 h 30 ;
- l'Érablière urbaine le samedi 19 mars, entre 10 h et 17 h, au parc Beaudet
- c'est le temps des emplois saisonniers ;
- Ordre des Grands Laurentiens, appel de candidatures ;
- Application Saint-Laurent ;
- Caisse Saint-Laurent, le 10 avril.

Le conseiller Francesco Miele offre ses souhaits de Joyeuses Pâques et fournit des explications sur la procédure de prises de décision.

La conseillère Michèle D. Biron souligne elle aussi la Journée Internationale des Femmes.

Le maire Alan DeSousa souhaite, aux membres du Conseil, employés et citoyens, ses meilleurs vœux pour cette fête de Pâques.

CA16 08 0144

Deuxième période de questions du public

Aucune question n'a été posée

CA16 08 0145

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 16.

ADOPTÉ.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 avril 2016.
